

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 01864

Numéro SIREN : 383 000 692

Nom ou dénomination : CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 16/11/2018 sous le numéro de dépôt 17973

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta

CS 60455

59338 Tourcoing Cedex

CEHDF - Direction Juridique - Christelle

BOUDEVILLE

135 pont de Flandres

59777 Euralille

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : CAISSE D'EPARGNE ET DE
PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE

Numéro RCS : 383 000 692

Forme Juridique : Société anonyme à directoire
et conseil de surveillance

Numéro Gestion : 2017B01864

Adresse : 135 pont de Flandres
59777 Euralille

1 - Type d'acte : Extrait de procès-verbal

Date de l'acte : 19/10/2018


1 - Décision : Changement de président du Directoire

2 - Décision : Nomination(s) de membre(s) du directoire

Ce dépôt reçu au greffe le 08/11/2018 a été enregistré par le greffier soussigné le 16/11/2018 sous le numéro 2018R017973 (2018 48804).

Délivré à Lille Métropole le 16 novembre 2018

Le Greffier,



CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE HAUTS DE FRANCE

Banque Coopérative

Régie par les articles L.512-85 et suivants du Code monétaire et financier

Société Anonyme à Directoire et à Conseil d'Orientation et de Surveillance

Capital social de 766.156.000 euros – RCS LILLE METROPOLE 383 000 692

Siège social : 135 Pont de Flandres - 59777 EURALILLE Cedex

**EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE
DU 19 OCTOBRE 2018**

.../...

Nomination des Membres du Directoire

Vu les dispositions des articles L.512-90 et L.512-107 du Code Monétaire et Financier et L.225-59 du Code de Commerce,

Vu l'article 27.3 des statuts de BPCE,

Vu l'article 14 des statuts de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Hauts de France,

Sur proposition du Comité des Nominations, le Conseil d'Orientation et de Surveillance, fixe à 5 le nombre de membres de Directoire et nomme, à compter du 12 Novembre 2018,

M. Laurent ROUBIN, Membre du Directoire – sous condition suspensive de l'agrément de BPCE.

Ce mandat lui est confié à compter du 12 Novembre 2018 pour une durée de 5 ans.

M. Laurent ROUBIN exercera le mandat de membre du Directoire tel qu'il est prévu par les textes légaux et réglementaires régissant les Caisses d'Épargne et par les statuts de la Caisse d'Épargne.

M. Laurent ROUBIN ainsi nommé a déclaré par avance accepter lesdites fonctions si celles-ci venaient à lui être confiées.

M. Laurent ROUBIN a déclaré en outre qu'il satisfaisait à la limitation requise par la loi en ce qui concerne le cumul des mandats qu'il peut exercer et qu'il n'est pas frappé de l'interdiction ou de la déchéance du droit d'administrer une société par application de la législation en vigueur et qu'il satisfait à la règle de la limite d'âge fixée par l'article 14 des statuts.

Cette délibération est adoptée à la majorité des Membres présents et représentés.

.../...

Nomination du Président du Directoire

Vu les dispositions de l'article L512-107 du Code Monétaire et Financier,

Vu l'article 27.3 des statuts de BPCE,

Vu l'article 16 des statuts de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Hauts de France,
Sur proposition du Comité des Nominations, le Conseil d'Orientation et de surveillance désigne en qualité de Président du Directoire :

M. Laurent ROUBIN

Ce mandat lui est confié pour la durée de son mandat de membre du Directoire.

M. Laurent ROUBIN exercera le mandat de Président du Directoire tel qu'il est prévu par les textes légaux et réglementaires régissant les Caisses d'Épargne et par les statuts de la Caisse d'Épargne.
M. Laurent ROUBIN ainsi nommé a déclaré par avance accepter lesdites fonctions si celles-ci venaient à lui être confiées.

Cette délibération est adoptée à la majorité des Membres présents et représentés.

.../...



Fait à Lille, le 24 Octobre 2018
Pour valoir et servir ce que de droit

Philippe BAILLY
Secrétaire Général

CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE

Banque Coopérative

Régie par les articles L.512-85 et suivants du Code monétaire et financier

Société Anonyme à Directoire et à Conseil d'Orientation et de Surveillance

Capital social de 766.156.000 euros – RCS LILLE METROPOLE 383 000 692

Siège social : 135 Pont de Flandres - 59777 EURALILLE Cedex

**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE
DU 19 OCTOBRE 2018**

.../...

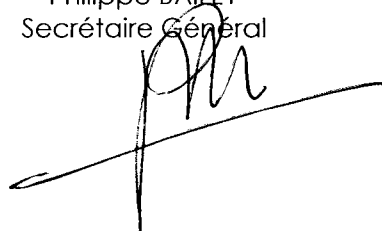
« Vu l'article 14 des statuts de la Caisse d'Épargne, le Conseil d'Orientation et de Surveillance :

- Prend acte de la démission de Monsieur Alain DENIZOT de son mandat de Membre et Président du Directoire à compter du 11 Novembre 2018 minuit ;
- Décide de mettre fin aux mandats des autres Membres du Directoire le 11 Novembre 2018 minuit pour assurer le renouvellement du Directoire ».

.../...

Fait à Lille, le 24 Octobre 2018
Pour valoir et servir ce que de droit

Philippe BAILLY
Secrétaire Général



CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE

Banque Coopérative

Régie par les articles L.512-85 et suivants du Code monétaire et financier

Société Anonyme à Directoire et à Conseil d'Orientation et de Surveillance

Capital social de 766.156.000 euros – RCS LILLE METROPOLE 383 000 692

Siège social : 135 Pont de Flandres - 59777 EURALILLE Cedex

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE DU 19 OCTOBRE 2018

.../...

Nomination des Membres du Directoire

Vu les dispositions des articles L.512-90 et L.512-107 du Code Monétaire et Financier et L.225-59 du Code de Commerce,

Vu l'article 27.3 des statuts de BPCE,

Vu l'article 14 des statuts de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Hauts de France,

Sur proposition du Comité des Nominations, le Conseil d'Orientation et de Surveillance, fixe à 5 le nombre de membres de Directoire et nomme, à compter du 12 Novembre 2018,

Mme Christine GOEURY, Membre du Directoire – sous condition suspensive de l'agrément de BPCE.

Ce mandat lui est confié à compter du 12 Novembre 2018 pour une durée de 5 ans.

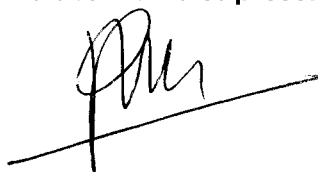
Mme Christine GOEURY exercera le mandat de membre du Directoire tel qu'il est prévu par les textes légaux et réglementaires régissant les Caisses d'Épargne et par les statuts de la Caisse d'Épargne.

Mme Christine GOEURY ainsi nommée a déclaré par avance accepter lesdites fonctions si celles-ci venaient à lui être confiées.

Mme Christine GOEURY a déclaré en outre qu'elle satisfaisait à la limitation requise par la loi en ce qui concerne le cumul des mandats qu'elle peut exercer et qu'elle n'est pas frappée de l'interdiction ou de la déchéance du droit d'administrer une société par application de la législation en vigueur et qu'elle satisfait à la règle de la limite d'âge fixée par l'article 14 des statuts.

Cette délibération est adoptée à la majorité des Membres présents et représentés.

.../...



Fait à Lille, le 24 Octobre 2018
Pour valoir et servir ce que de droit

Philippe BAILLY
Secrétaire Général

CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE

Banque Coopérative

Régie par les articles L.512-85 et suivants du Code monétaire et financier
Société Anonyme à Directoire et à Conseil d'Orientation et de Surveillance
Capital social de 766.156.000 euros – RCS LILLE METROPOLE 383 000 692
Siège social : 135 Pont de Flandres - 59777 EURALILLE Cedex

**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE
DU 19 OCTOBRE 2018**

.../...

Nomination des Membres du Directoire

Vu les dispositions des articles L.512-90 et L.512-107 du Code Monétaire et Financier et L.225-59 du Code de Commerce,

Vu l'article 27.3 des statuts de BPCE,

Vu l'article 14 des statuts de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Hauts de France,

Sur proposition du Comité des Nominations, le Conseil d'Orientation et de Surveillance, fixe à 5 le nombre de membres de Directoire et nomme, à compter du 12 Novembre 2018,

Mme Valérie RAYNAUD, Membre du Directoire – sous condition suspensive de l'agrément de BPCE.

Ce mandat lui est confié à compter du 12 Novembre 2018 pour une durée de 5 ans.

Mme Valérie RAYNAUD exercera le mandat de membre du Directoire tel qu'il est prévu par les textes légaux et réglementaires régissant les Caisses d'Epargne et par les statuts de la Caisse d'Epargne.

Mme Valérie RAYNAUD ainsi nommée a déclaré par avance accepter lesdites fonctions si celles-ci venaient à lui être confiées.

Mme Valérie RAYNAUD a déclaré en outre qu'elle satisfaisait à la limitation requise par la loi en ce qui concerne le cumul des mandats qu'elle peut exercer et qu'elle n'est pas frappée de l'interdiction ou de la déchéance du droit d'administrer une société par application de la législation en vigueur et qu'elle satisfait à la règle de la limite d'âge fixée par l'article 14 des statuts.

Cette délibération est adoptée à la majorité des Membres présents et représentés.

.../...



Fait à Lille, le 24 Octobre 2018
Pour valoir et servir ce que de droit

Philippe BAILLY
Secrétaire Général

CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE

Banque Coopérative

Régie par les articles L.512-85 et suivants du Code monétaire et financier
Société Anonyme à Directoire et à Conseil d'Orientation et de Surveillance
Capital social de 766.156.000 euros – RCS LILLE METROPOLE 383 000 692
Siège social : 135 Pont de Flandres - 59777 EURALILLE Cedex

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE DU 19 OCTOBRE 2018

.../...

Nomination des Membres du Directoire

« Vu les dispositions des articles L.512-90 et L.512-107 du Code Monétaire et Financier et L.225-59 du Code de Commerce,

Vu l'article 27.3 des statuts de BPCE,

Vu l'article 14 des statuts de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Hauts de France,

Sur proposition du Comité des Nominations, le Conseil d'Orientation et de Surveillance, fixe à 5 le nombre de membres de Directoire et nomme, à compter du 12 Novembre 2018,

M. Michaël KERVRAN, Membre du Directoire – sous condition suspensive de l'agrément de BPCE.

Ce mandat lui est confié à compter du 12 Novembre 2018 pour une durée de 5 ans.

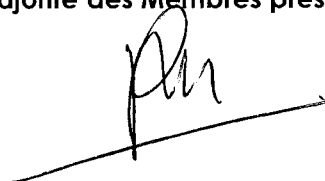
M. Michaël KERVRAN exercera le mandat de membre du Directoire tel qu'il est prévu par les textes légaux et réglementaires régissant les Caisses d'Epargne et par les statuts de la Caisse d'Epargne.

M. Michaël KERVRAN ainsi nommé a déclaré par avance accepter lesdites fonctions si celles-ci venaient à lui être confiées.

M. Michaël KERVRAN a déclaré en outre qu'il satisfaisait à la limitation requise par la loi en ce qui concerne le cumul des mandats qu'il peut exercer et qu'il n'est pas frappé de l'interdiction ou de la déchéance du droit d'administrer une société par application de la législation en vigueur et qu'il satisfait à la règle de la limite d'âge fixée par l'article 14 des statuts.

Cette délibération est adoptée à la majorité des Membres présents et représentés.

.../...



Fait à Lille, le 24 Octobre 2018
Pour valoir et servir ce que de droit

Philippe BAILLY
Secrétaire Général

CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE

Banque Coopérative

Régie par les articles L.512-85 et suivants du Code monétaire et financier

Société Anonyme à Directoire et à Conseil d'Orientation et de Surveillance

Capital social de 766.156.000 euros – RCS LILLE METROPOLE 383 000 692

Siège social : 135 Pont de Flandres - 59777 EURALILLE Cedex

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE DU 19 OCTOBRE 2018

.../...

Nomination des Membres du Directoire

Vu les dispositions des articles L.512-90 et L.512-107 du Code Monétaire et Financier et L.225-59 du Code de Commerce,

Vu l'article 27.3 des statuts de BPCE,

Vu l'article 14 des statuts de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Hauts de France,

Sur proposition du Comité des Nominations, le Conseil d'Orientation et de Surveillance, fixe à 5 le nombre de membres de Directoire et nomme, à compter du 12 Novembre 2018,

M. Thierry LHOSTE, Membre du Directoire – sous condition suspensive de l'agrément de BPCE.

Ce mandat lui est confié à compter du 12 Novembre 2018 pour une durée de 5 ans.

M. Thierry LHOSTE exercera le mandat de membre du Directoire tel qu'il est prévu par les textes légaux et réglementaires régissant les Caisses d'Epargne et par les statuts de la Caisse d'Epargne.

M. Thierry LHOSTE ainsi nommé a déclaré par avance accepter lesdites fonctions si celles-ci venaient à lui être confiées.

M. Thierry LHOSTE a déclaré en outre qu'il satisfaisait à la limitation requise par la loi en ce qui concerne le cumul des mandats qu'il peut exercer et qu'il n'est pas frappé de l'interdiction ou de la déchéance du droit d'administrer une société par application de la législation en vigueur et qu'il satisfait à la règle de la limite d'âge fixée par l'article 14 des statuts.

Cette délibération est adoptée à la majorité des Membres présents et représentés.

.../...



Fait à Lille, le 24 Octobre 2018
Pour valoir et servir ce que de droit

Philippe BAILLY
Secrétaire Général